

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0272_AL_RD330_SAINTE-PIERRE
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** la demande en date du 30 janvier 2024 par laquelle l'Indivision CRETIN/VERJUS et Madame Jacqueline VERJUS, représentées par le Cabinet Olivier Colin et associés Géomètre-Expert, sollicitent l'alignement de la Route Départementale n° 330, au droit des parcelles cadastrées section ZC n° 102 et 154 (parcelle ZC n°102 en cours de division), situées « Clos d'Aval » - Grande Rue 39150 SAINT-PIERRE, hors agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 20 septembre 2023, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points n° A et B figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

Son représentant pour information

La commune de SAINT-PIERRE pour information

L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"

Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL

Géomètres-Experts

Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'Institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'École Supérieure des Géomètres Topographes



Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 20/09/2023, en présence de l'ARD de Saint Claude
Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE
(39300), sollicite pour le compte de :

- **L'Indivision CRETIN/VERJUS et Mme Jacqueline VERJUS.**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD 330 au droit de la propriété située :

- **à Saint Pierre « Clos d'Aval »**
- **Grande Rue RD 330**

et cadastrée

- **ZC n° 102 et 154 (parcelle ZC n°102 en cours de division).**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite A-B, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 30/01/2024



Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 230276)



Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15-03-2024

ID : 039-223900010-20240315-ARR_2024_0272-AR



ARD DE SAINT-CLAUDE

M. le Président du Conseil Départemental du JURA

au **CONSEIL DEPART. DU JURA**

17 rue Rouget de l'Isle

39009 LONS-LE-SAUNIER CEDEX

Objet : Remise de documents

Ref. N° de dossier : 230276/

Objet : SAINT-PIERRE - *Nouvel agencement de la propriété pour séparation de la maison, le gîte et la partie agricole*

CHAMPAGNOLE, Le vendredi 02 février 2024

Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents indiqués ci-dessous.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Qté	Désignation
1	Demande d'alignement avec plan de proposition d'alignement <i>pour suite à donner</i>

ABCD est une SARL de géomètres experts inscrite sous le numéro 2001C200007 au capital de 366 000 Euros
SIREN 410.517.130 - code APE 7112A - TVA intracommunautaire FR 2041051713000044 - RCS LONS-LE-SAUNIER 97030
Banque : Banque Populaire - Swift : CCBPFRPPDJN - IBAN : FR76 1080 7000 1012 3218 84 95 436

MONTMOROT (Siège social)

Route de Lyon - 39570

Té : 03 84 47 15 70

www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr

CHAMPAGNOLE (Bureau secondaire)

95, rue Jean et Jean-Claude Ponsar - 39300

Té : 03 84 52 01 17



GÉOMÈTRE-EXPERT
DIPLOMÉ ET INSCRIT AU TITRE

SAINT PIERRE
Section ZC
n° 154
"Clos d'Aval"

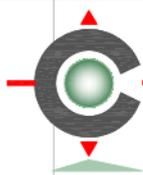
Propriété Individuelle
Route départementale n° 330
PROPOSITION D'ALIGNEMENT

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15-03-2024

ID : 039-223900010-20240315-ARR_2024_0272-AR



SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Géomètres - Experts

95, Rue Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAINT CLAUDE
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS
Tél : 03.84.52.01.17

Echelle : 1/500

20.09.2023

Dossier 230276

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

□ Borne ancienne remembrement

⊙ Borne nouvelle OGE

⊙ Borne ancienne OGE

⚓ Tige fer

Application du plan cadastral
En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.

—•—•— Clôture

